

**FICHE D'ACCEPTATION PREALABLE DE RECYCLAGE BETON VALORISABLE
DEPOT EN PREFECTURE N°A-7-6GVOD90F3**

Ce C.A.P est obligatoire avant toute admission

C.A.P NUMERO :

Site LAIMONT RECYCLAGE BETON
Identification du DEMANDEUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Raison Sociale :

Responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° SIRET :

Téléphone :

Mail :

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR DU DECHET (Chantier A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom :

Contact :

Adresse :

Mail :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Transporteur (A COMPLETER SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)

Raison Sociale :

Responsable :

Adresse :

Code NACE :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

Téléphone :

Mail :

Type de véhicule : ☐ Camion 6x4 ou 8x4

☐ Camion + remorque

☐ Autre

Identification du déchet (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Désignation précise :

Activité de l'établissement du producteur :

Aspect physique : ☐ Solide ☐ Granulé ☐ Boues ☐ Autre Présence de blocs : ☐ Oui ☐ Non

Quantité et conditionnement (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Quantité à éliminer :

☐ Ponctuel

Date prévisionnelle de livraison :

☐ Annuel

Fréquence de livraison :

Conditionnement à la livraison : ☐ Vrac ☐ Bigs Bags ☐ Palette ☐ Benne bâchée ☐ Autre

Annexe : Extrait nomenclature de déchets

Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, codifié aux articles R541-7 à R541-11 du Code de l'environnement

Liste non exhaustive – La codification du déchet reste de la responsabilité du producteur de déchet

Désignation des déchets (ne contenant pas de substances dangereuses)	Code	CASE A COCHER
Béton	170101	
Briques	170102	
Tuiles et Céramiques	170103	
Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	170107	
Mélanges bitumeux sans goudron	170302	
Terres et cailloux du BTP	170504	
Boues de dragage ou sable de curage du BTP	170506	
Déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) du BTP	170904	
Terres et cailloux de jardin ne contenant pas de substances dangereuses	200202	

FICHE D'ACCEPTATION PREALABLE DE RECYCLAGE BETON VALORISABLE
SITE DE LAIMONT DEPOT EN PREFECTURE N°A-7-6GVOD90F3

Responsabilité du producteur ou détenteur (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Le producteur soussigné :

- Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du code de l'environnement Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances » Titre IV et s'engage à procurer toute information.
- Certifie l'exactitude des résultats d'analyse et des renseignements fournis par l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche
- S'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche
- S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, signalisation, bâchage, signature du protocole de déchargement, poids de chargement ...)
- Certifie avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et s'engage à les respecter.

Date :

Fait à :

Nom et fonction du responsable :

Signature :

Cachet :

Acceptation (Cadre réservé SABLIERES DE LAIMONT)

☐ *Oui* ☐ *Non*

Délivré le :

La durée de validité du certificat d'acceptation préalable est d'un an

Si admissible, l'acceptation vaut « accusé de réception »

Motif du refus

☐ *Déchet interdit sur site*

☐ *Impossibilité technique de réception*

☐ *Autre*

Nom du responsable d'admission : J.ROBINET ROUSSEL

Date et lieu :

Cachet et signature :